

Secrétariat général

Direction de la coordination  
des politiques interministérielles

Bureau des installations classées  
pour la protection de l'environnement

Ref : DCPI-BICPE/LR

**Arrêté régissant les modalités de consultation du public sur la demande présentée par  
la SARL COSMELOG en vue d'obtenir l'enregistrement pour son projet d'extension  
d'une activité de stockage de produits cosmétiques sur son site de TOURCOING**

Le Préfet de la région Hauts-de-France  
Préfet du Nord,  
Officier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu les dispositions du code de l'environnement, notamment les articles L512-7 à L512-7-7 et R512-46-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 modifiée autorisant la prorogation et l'extension, sur l'ensemble du territoire de la République de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 août 2020 portant délégation de signature à Monsieur Benoît READY, Directeur de la coordination des politiques interministérielles à la préfecture du Nord, ainsi qu'à l'ensemble des personnes placées sous son autorité ;

Vu la demande présentée par la SARL COSMELOG dont le siège social sis 20 rue du Général Drouot 59200 TOURCOING, en vue d'obtenir l'enregistrement pour son projet d'extension d'une activité de stockage de produits cosmétiques sur son site de TOURCOING ;

Vu le dossier produit à l'appui de cette demande ;

Vu le rapport du 1<sup>er</sup> juin 2021 de l'inspecteur des installations classées pour la protection de l'environnement portant avis sur l'aspect complet et régulier du dossier de demande d'enregistrement susvisée ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 juin 2021 prolongeant de 2 mois l'instruction de la demande présentée par la SARL COSMELOG susvisée ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture du Nord ;

## ARRETE

**Article 1er :** La demande présentée par la **SARL COSMELOG**, dont le siège social sis 20 rue du Général Drouot 59200 TOURCOING, en vue d'obtenir l'enregistrement pour son projet d'extension d'une activité de stockage de produits cosmétiques sur son site de TOURCOING, **comprenant les activités principales** soumises à enregistrement au titre des rubriques de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement suivantes :

- **1510-2-b** : Entrepôts couverts (installations, pourvues d'une toiture, dédiées au stockage de matières ou produits combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes), à l'exception des entrepôts utilisés pour le stockage de matières, produits ou substances classés, par ailleurs, dans une unique rubrique de la présente nomenclature, des bâtiments destinés exclusivement au remisage des véhicules à moteur et de leur remorque, des établissements recevant du public et des entrepôts exclusivement frigorifiques - 2. Autres installations que celles définies au 1, le volume des entrepôts étant - b) supérieur ou égal à 50 000 m<sup>3</sup> mais inférieur à 900 000 m<sup>3</sup>

- **4331-2** : Liquides inflammables de catégorie 2 ou 3 à l'exclusion de la rubrique 4330. La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant - 2. Supérieure ou égale à 100 t mais inférieure à 1 000 t ;

ainsi que diverses activités soumises à déclaration au titre des rubriques n° 2925-1 et 4320-2 ;

**sera soumise à une consultation du public**, prévue par les dispositions du code de l'environnement, **en mairie de TOURCOING, du lundi au vendredi de 8h00 à 17h30** (port du masque obligatoire et respect des règles sanitaires en vigueur).

La gestion quotidienne des actes relatifs à la consultation (consultation du dossier, gestion du registre, réception de documents, communication des dépositions à la mairie ...) ainsi que la mise en œuvre des mesures barrières et de distanciation (organisation des files d'attente et du filtrage, gestion de l'ouverture et de la fermeture des lieux, fléchage du local, mise à disposition de masques et du gel hydroalcoolique, de gants pour la manipulation du dossier de consultation et du registre) seront assurées par la mairie de TOURCOING, gestionnaire du lieu de permanence.

**Article 2 :** A cet effet, un exemplaire du dossier sera déposé pendant quatre semaines **du LUNDI 16 AOUT au LUNDI 13 SEPTEMBRE 2021 INCLUS** à la mairie de TOURCOING où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture de la mairie précisées ci-dessus. Quinze jours au moins avant l'ouverture de la consultation du public et durant celle-ci, la demande sera publiée sur le site internet des services de l'État dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/icpe-industries-enregistrements-2021>).

**Article 3 :** Quinze jours au moins avant l'ouverture de la consultation et durant celle-ci, un avis au public, établi aux frais du demandeur, sera affiché en mairie, par les soins de la maire, uniquement dans la commune d'implantation de TOURCOING ; le rayon d'affichage d'un kilomètre des limites de l'exploitation envisagée ne dépassant pas cette commune.

Cet avis, qui devra être publié en caractères apparents, précisera l'objet de la demande, l'emplacement de l'exploitation, les dates d'ouverture et de clôture de la consultation du public et que la décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un enregistrement assorti du respect des prescriptions, ou un refus. Il sera publié également sur le site internet des services de l'État dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/icpe-industries-enregistrements-2021>).

L'accomplissement de cet affichage sera certifié par la maire de TOURCOING.

La consultation du public sera annoncée au moins quinze jours avant son ouverture, par les soins du Préfet du Nord, et aux frais du demandeur, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans tout le département (LA VOIX DU NORD et NORD ECLAIR).

Le demandeur affichera ces informations sur des panneaux, sur chacune des voies d'accès aux terrains, objet de la demande d'exploitation.

Article 4 : Les observations écrites ou orales auxquelles la demande susvisée donnerait lieu devront, avant l'expiration du délai de consultation ci-dessus fixé, être consignées au registre ouvert à cet effet, lequel restera à la disposition du public pendant le même temps en mairie de TOURCOING.

Le public peut également adresser ses remarques, durant la même période :

- par lettre au Préfet du Nord, Direction de la coordination des politiques interministérielles, Bureau des installations classées pour la protection de l'environnement, 12 rue Jean Sans Peur, CS 20003, 59039 LILLE CEDEX ;

- par courrier électronique à l'adresse suivante : [pref-dcpi-enquete-publique@nord.gouv.fr](mailto:pref-dcpi-enquete-publique@nord.gouv.fr) (en précisant : SARL COSMELOG à TOURCOING). **L'utilisation de l'adresse par voie électronique ne permet pas de joindre des documents d'une taille supérieure à 5 Mo et d'un autre format que PDF, ni de respecter l'anonymat.**

Article 5 : Le registre de consultation sera signé et clos le **LUNDI 13 SEPTEMBRE 2021 à 17H30** en mairie de TOURCOING qui le transmettra dans les meilleurs délais à la préfecture du Nord (adresse citée ci-dessus).

Une copie numérique (sous format PDF) devra également être adressée par les soins de la maire à l'adresse : [pref-dcpi-enquete-publique@nord.gouv.fr](mailto:pref-dcpi-enquete-publique@nord.gouv.fr).

Article 6 : Tout renseignement supplémentaire peut être demandé auprès de Monsieur Adrien ROQUETTE, Responsable logistique de la SARL COSMELOG – Tél : 03.66.72.59.04 – [aroquette@cosmelog.fr](mailto:aroquette@cosmelog.fr).

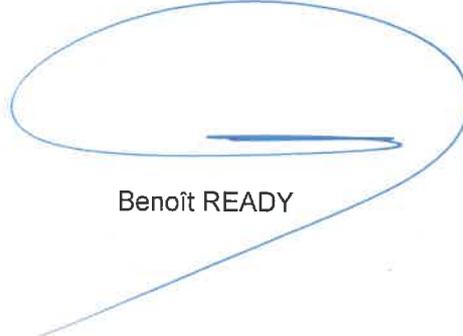
Article 7 : Le Secrétaire Général de la préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'exploitant et dont copie sera adressée aux :

- Maire de TOURCOING,

- Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement chargé du service d'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement.

Fait à Lille, le 14 juin 2021

Pour le Préfet et par délégation  
Le Directeur



Benoît READY